



COMPTE RENDU DES COMITES DE PILOTAGE DU 4 NOVEMBRE 2015, APT

Site Natura 2000 FR9301575 ZSC - dit du « Massif du Luberon » Site Natura 2000 FR9301585 ZPS - dit du « Petit Luberon »

Etaient présents

Prénom NOM	Qualité
C. CHARNAUD	Secrétaire général à la Sous-préfecture d'Apt
J. COMBE	Maire de Mérindol, Présidente de la Commission Biodiversité du PNRL et du Copil ZSC du « MASSIF DU LUBERON » et ZPS du « PETIT DU LUBERON »
R. CICERO	1er adjoint au maire d'Auribeau
P. ROUX	Maire de Buoux
G. TAMBON	Maire de Castellet
A. ROUSSET	Maire de Lauris
G. MATHERON	Adjoint au maire de Saint Martin de Castillon
F. MASSIP	Maire de Maubec
C. MALBEC	1er adjoint au maire de Murs
J. DE LUCA	Délégué à l'environnement, commune de Robion
C. BELLOT	Maire de Saint Saturnin les Apt
G. MARTIN	Maire de Sivergues
E. GUTIERREZ	DDT 84
A. SALVAUDON	Coordinateur Natura 2000 du Parc naturel régional du Luberon (PNRL)
S. BOURLON	Chargée d'études Natura 2000 du PNRL
M. TRAMON	Coopérative Provence forêt
H. BAUDRILLER- CACAUD	Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF)
R. GUILLAUME	Fédération départementale des chasseurs (FDC) 84
F. CARRION	D.D.C.S 84
S. MARI	Conseil départemental du Vaucluse

Etaient excusés

Qualité
Madame la Sous-préfète d'Apt
Le maire de Cheval-Blanc
Le maire de Montjustin
Le maire d'Oppède
Le maire de Taillades
Le maire de La Bastidonne
Le maire de Lacoste

Office national des forêts
DDT 04
Comité départemental de cyclisme du Vaucluse - Cyclotourisme
MODEF
Jeunes agriculteurs
Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse
GCP

Préalablement aux comités de pilotage, la réunion des collectivités s'est tenue à l'invitation des services de l'Etat. Elle était nécessaire pour engager budgétairement l'animation du site et désigner la structure animatrice des deux sites Natura 2000 pour la prochaine période de 3 ans.

M Charnaud Cyrille, secrétaire général à la Sous-préfecture d'Apt, présidant la réunion des collectivités passe la parole à Mme Combe Jacqueline, présidente du Comité de pilotage (Copil).

Mme Bourlon du PNR Luberon, chargée d'études **pour le site Natura 2000 du Massif du Luberon, présente ensuite les enjeux, actions réalisées en 2015 et envisagées en 2016 pour le site (cf. présentation annexée à ce compte-rendu).**

Concernant la charte N2000, il avait été convenu au dernier Copil que les élus présentent le projet en conseil municipal avec délibération. L'approbation a été votée par la commune des Taillades. La dernière version intégrant la modification demandée par l'ONF sur les coupes rases a de nouveau été présentée. Ce document a également vocation à être un guide de bonnes pratiques d'autant qu'il n'y aura plus d'exonération de taxe sur le non bâti qui existait jusqu'à présent lorsqu'un propriétaire signait la Charte. Après consultation des élus, le **Copil adopte donc la charte Natura 2000 dans sa dernière version.**

Mme Martin, Maire de Sivergues, interroge sur les **possibilités d'installation des antennes pour téléphone portable** pour répondre aux besoins de ce village qui est très isolé. Le Parc du Luberon et la Sous-préfecture avec la Préfecture de Région seront disponibles à aider la commune à étudier le projet. Ce type d'installation est avant tout interdit dans la Zone de nature et de silence du Parc. Dans le cadre de Natura 2000, le projet est soumis à évaluation des incidences. Le secrétaire général de la Sous-préfecture connaît la difficulté de gestion des sites classés et souhaite permettre de concilier conservation du patrimoine et le vivre ensemble.

Mme Salvaudon rappelle qu'il y a eu des précédents assez polémiques. Le Parc en tant qu'animateur Natura 2000 pourra aider au montage du dossier d'évaluation des incidences. M Charnaud propose à la commune de Sivergues de saisir les services de l'Etat par courrier.

Concernant la suite de la présentation des actions de la ZSC Massif du Luberon et en particulier des **outils de communications**, M Massip, Maire de Maubec, présente le projet de la commune de relier le village de Maubec à Coustellet pour les cyclistes et randonneurs par la rivière du Coulon. Un panneau serait intéressant, comment organiser cette information ? La question se pose de la réglementation de l'affichage.

La **DDT explique que l'installation des panneaux n'est pas la priorité pour Natura 2000**. Il faut que le panneau soit associé à la mise en défens d'une espèce ou d'un habitat naturel sensible. Cette année seront financés les panneaux mettant en valeur l'Arrêté de protection de biotopes Grands rapaces.

Mme Salvaudon indique la présence du site Natura 2000 Calavon-Coulon animé par le PNR Luberon. Des panneaux ont déjà été installés du côté de Goult avec d'autres sources de crédits (Agence de l'Eau notamment), on pourrait s'en inspirer en trouvant une autre source de financement.

La Sous-préfecture rappelle qu'il faut respecter les règles d'harmonisation.

Mme Bourlon explique que le Parc du Luberon avec les partenaires du territoire a travaillé cette année au recensement des panneaux existants et réfléchi à des chartes signalétiques communes pour plus de cohérence. La DDT invite aussi à se rapprocher de la DREAL pour cette harmonisation. Aline Salvaudon explique que c'est un vaste sujet car chacun a sa charte graphique.

M Massip soutient l'application de la charte signalétique du Parc même s'il n'est pas simple d'arriver à l'harmonisation.

M Bellot, Maire de Saint Saturnin d'Apt, constate que la communication a beaucoup progressé par rapport aux débuts de Natura 2000 où des idées fausses sur Natura 2000 circulaient (peur notamment des interdictions et d'une chape de protection, alors que c'est l'information qui est essentielle). Il est important de communiquer dans ce sens auprès du grand public. Ce sont des laboratoires pour aller plus loin pour la protection de la biodiversité.

M Charnaud demande de l'excuser pour son départ anticipé et remercie l'assemblée.

Concernant le point de la présentation sur la gestion des habitats naturels et en particulier l'enjeu de **restauration des milieux ouverts pour le passage de troupeau**, le Maire de Maubec est très favorable au brûlage dirigé. Sur Maubec, Robion, Les Taillades, le danger d'incendie est important, le Mistral propage très vite l'incendie. Les coupures jouent un rôle très important. L'usage du brûlage dirigé pratiqué par des professionnels habilités est validé par arrêté préfectoral dans le cadre de la lutte contre l'incendie et l'ouverture des milieux.

M Bellot demande une réouverture forte des milieux car les troupeaux sont de plus en plus importants en taille, et de plus en plus difficiles à garder. Aline Salvaudon précise que les ouvertures sont modérées pour permettre l'entretien ensuite. Sophie Bourlon précise que les interventions sont pratiquées là où les troupeaux sont présents de façon régulière.

Concernant les projets de **travaux de débroussailllements sur les crêtes du Grand Luberon**, il faut faire de l'animation foncière car il y a beaucoup de petits propriétaires : il faut les connaître et les contacter pour leur proposer de faire un contrat Natura 2000 groupé (une seule demande de subvention). Autrement ce seront plusieurs petits contrats. La 1^{ère} tranche de travaux de débroussailllements légers est envisagée sur Auribeau et Castellet. Des propriétaires privés ont déjà donné leur accord.

Un propriétaire a fait réaliser une coupe de pins sur Auribeau. Il a été négocié le broyage des rémanents pour restaurer une partie importante des zones ouvertes pâturées près du Mourre Nègre en continuité avec les pelouses encore présentes. La commune d'Auribeau ne connaissait pas l'intérêt écologique de ces travaux et aurait souhaité être associé même s'il s'agissait d'une propriété privée. Mme Salvaudon précise que Madame le Maire avait été informée au précédent comité de pilotage.

M Cicero, adjoint au maire d'Auribeau, regrette que l'information n'ait pas circulé au sein même de la commune et insiste sur l'intérêt de la commune pour ces questions.

Mme Bourlon explique avoir informé la mairie ainsi que les Présidents de société de chasse au démarrage de la coupe sans pouvoir anticiper car l'exploitant a prévenu le Parc au dernier moment. La question s'est posée de faire de la communication presse mais la crainte était que

cela crée plus de tensions sur le terrain. Parfois, on manque de temps et on ne maîtrise pas les actions sur un terrain privé mais il y a un fort souhait de concertation. La coupe a été, quoiqu'il en soit, cadrée par un expert forestier et dans le respect de la réglementation. La mairie sera étroitement associée pour la suite. Pour ceux qui souhaitent aller sur place une visite sera programmée. M Cicero demande s'il y a eu un dialogue avec des éleveurs. Il propose de visiter le site avec des éleveurs du coin. Sophie Bourlon a rencontré sur place Marcel Legrand qui vient de Céreste avec son troupeau pour utiliser cette partie des crêtes. Une visite avec d'autres éleveurs serait intéressante.

Mme Mari du **Conseil départemental**, informe qu'un **appel à projet régional portera sur les pistes de dessertes forestières**. Mme Salvaudon précise effectivement l'intérêt forestier et pastoral de la desserte. La rénovation de la piste d'Auribeau est urgente mais concerne plusieurs propriétaires privés.

Concernant le **projet agro-environnemental Luberon-Lure, il a été établi un plan de gestion pastoral pour chaque éleveur engagé**. M Massip demande qui a la mission de contrôle sur les élevages. Il y a un exemple privé qui a créé des dégradations importantes. A-t-on une possibilité d'intervention ?

Mme Bourlon répond que c'est la chambre d'agriculture qui assure le suivi des éleveurs mais les moyens financiers pour le faire sont limités. Sur ce cas le CERPAM s'est rendu sur place et a donné des conseils d'améliorations. Il peut être décidé d'étendre la surface sur des zones adaptées ou de diminuer le cheptel. Aline Salvaudon indique que si la situation est grave il faut solliciter les services de l'Etat.

Mme Salvaudon présente ensuite **les enjeux, actions réalisées en 2015 et envisagées en 2016 pour le site Natura 2000 de la ZPS du « Petit Luberon »** (cf. *présentation annexée à ce compte-rendu*).

Les placettes de nourrissage alimentée entre mars et août pour la reproduction du vautour percnoptère. **En 2015, seules 4 placettes sur 9** ont été approvisionnées grâce au mécénat (GEOSEL et GEOSTOCK) et à l'aide de la Région PACA pour pallier aux restrictions budgétaires des financements publiques. Il n'y a aucune assurance de financer l'action l'année prochaine. Pour l'année prochaine, il a été prouvé que ces placettes sont **indispensables pour ces populations qui représentent 7 couples** sur 18 couples dans la région. Il faut faire homologuer les placettes par les services vétérinaires pour en faire bénéficier les éleveurs. Sur la période de nourrissage, à partir de juillet, il n'y plus de troupeau sur le massif, donc il faut avoir recours aux déchets de boucherie. **Un contrat Natura 2000 a été établi pour l'entretien et la rénovation des placettes, validé à hauteur de 13 000 euros.**

Les suivis des populations de rapace ont été réalisés en interne par le PNR Luberon (chargé de mission et service civique).

M De Luca, Délégué à l'environnement de la commune de Robion demande **quelles sont les possibilités d'organisation d'une manifestation sous les falaises de Boulon** (fête du mois d'Avril qui avait lieu chaque année auparavant). Le Parc du Luberon répond qu'elle est envisageable après repérage des sites de nidifications proches (Grand-Duc d'Europe notamment) si elle se déroule à un niveau sonore respectant la tranquillité des rapaces.

Mme Combe encourage à ce que chacun se rapproche du Parc pour toute question et clôture la réunion à 12h30.

La présentation faite en comité de pilotage sera disponible prochainement sur le site du Parc <http://www.parcduluberon.fr/Acces-directs/Telechargement/Natura-2000>.